

# VILLE DE RIORGES

N° 2\_3

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 MARS 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 mars 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 25 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Nabih NEJJAR, *adjoint* ; Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Florence COLOMB, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT

*Secrétaire élue pour la durée de la session :* Valérie MACHON

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nabih NEJJAR Gilles CONVERT Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Andrée RICCETTI Florence COLOMB Monique VIAL	Eric MICHAUD Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR Martine LAROCHE-SZYM CZAK Suzanne LACOTE Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**FINANCES****OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
POUR L'ANNEE 2019**

Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse, et Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, exposent à l'assemblée :

"Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019.

Les subventions proposées sont réparties en trois catégories, telles que récapitulées dans le document joint.

**1) Subventions octroyées en application d'une convention passée avec la commune**

En application de conventions approuvées par délibération du conseil municipal, la commune apporte chaque année son soutien à plusieurs associations, au vu de leur projet d'activités et de leur budget prévisionnel, en complément des participations des usagers et des aides versées par d'autres organismes.

Il est donc proposé d'octroyer une subvention de :

- **260 000,00 € au centre social de Riorges**, correspondant à 27 % d'un budget prévisionnel total de 948 730,00 €, afin de contribuer au fonctionnement global de la structure, mais aussi plus particulièrement aux activités des accueils de loisirs enfants (avec prise en compte du retour du rythme scolaire sur 4 jours) et jeunes ainsi que des actions collectives en faveur des familles ;
- **18 600,00 € au Centre Roannais de Vacances**, correspondant au coût résiduel prévisionnel de "Loisirriorges", accueil de loisirs du mercredi pour les enfants de 7 à 11 ans et prenant en compte le retour au rythme scolaire sur 4 jours ;
- **6 000,00 € à la Ligue de l'Enseignement**, contribuant au financement des actions d'éducation scientifique et en faveur de l'environnement, proposées aux écoles primaires de la commune.

**2) Subventions annuelles de fonctionnement**

A la suite de leurs demandes et au vu de l'intérêt que représentent leurs actions pour la population riorgoise, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations mentionnées dans le document joint, pour contribuer à la bonne marche de leurs activités.

### 3) Subventions exceptionnelles

A la suite de leurs demandes motivées, il est proposé d'attribuer à certaines associations, mentionnées dans le document joint, des subventions exceptionnelles, destinées à contribuer à la réalisation d'un projet ou d'une manifestation particulière programmés en 2019.

Ces subventions seront versées a posteriori, sur présentation d'un bilan qualitatif et financier des projets réalisés, ainsi que des justificatifs des dépenses engagées à concurrence du montant de la subvention octroyée."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. approuve à l'unanimité les subventions à allouer aux associations pour l'année 2019 telles que récapitulées dans le document joint, à l'exception des subventions attribuées aux associations Notre Abri et Boutique Santé du Roannais (Blandine LATHULIERE (excusée ayant donné pouvoir) s'est abstenue, étant membre de ces associations) ;
2. approuve à l'unanimité les modalités de leur versement ;
3. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,  
Riorges, le 22 mars 2019  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN

# Attribution des subventions aux associations pour l'année 2019

## 1) Subventions accordées en application d'une convention passée avec la commune

Date convention	Associations	Montants
26/09/2013	Comité Roannais de Vacances	18 600.00 €
07/07/2017	Centre social de Riorges	260 000.00 €
26/02/2019	Ligue de l'Enseignement de la Loire	6 000.00 €
	<b>Total</b>	<b>284 600.00 €</b>

## 2) Subventions annuelles de fonctionnement

Catégories	Associations	Montants
<b>Collège</b>	Associations du Collège Albert Schweitzer	5 100.00 €
	Association sportive - UNSS	900.00 €
	<b>Total Collège</b>	<b>6 000.00 €</b>
<b>Culture</b>	APART (Atelier de Pratiques Artistiques)	250.00 €
	Cercle Condorcet de Roanne	100.00 €
	Les Artistes Riorgois	100.00 €
	Malyss Compagnie	100.00 €
	Rencontres Musicales du Roannais	700.00 €
	Scribouille	80.00 €
	<b>Total Culture</b>	<b>1 330.00 €</b>
<b>Socio-éducatif</b>	Comité de Jumelage de la Ville de Riorges	530.00 €
	Comité Roannais de Vacances	540.00 €
	DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale du Roannais-Secteur Riorges)	80.00 €
	FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves – Section Riorges)	150.00 €
	Sou des Ecoles	680.00 €
	URAL (Union Roannaise des Amicales Laïques)	340.00 €
	<b>Total Socio-éducatif</b>	<b>2 320.00 €</b>
<b>Sports</b>	Association de Yoga	270.00 €
	Association des Coureurs sur Route de Riorges et de la Région	270.00 €
	Basket-Club de Riorges – Section Féminine	10 966.00 €
	Basket-Club de Riorges – Section Masculine	10 460.00 €
	Club Riorgois de Tennis	9 321.00 €
	Dojo Riorgois	12 850.00 €
	Dynamic Vélo Riorgois	263.00 €
	Gymnastique Volontaire Riorges	400.00 €
	Handisport Roannais	240.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190321-2\_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2019

Affichage : 22/03/2019

<b>Catégories</b>	<b>Associations</b>	<b>Montants</b>
	Kung-Fu Siu Lam Hung-Gar Riorgeois	263.00 €
	Olympique de Riorges – Section Gymnastique	12 078.00 €
	Olympique de Riorges – Section Marche et Athlétisme	12 216.00 €
	Pétanque du Vieux-Beaulieu	300.00 €
	Riorges Football Club	23 017.00 €
	Roanne Riorges Hand-ball	14 210.00 €
	Roanne Riorges Volleyball	1 565.00 €
	Union BMX Roannais (U.B.R)	3 265.00 €
	<b>Total Sports</b>	<b>111 954.00 €</b>
<b>Syndicats</b>	Union Locale C.G.T. des cantons du Roannais	200.00 €
	Union Locale C.F.D.T.	180.00 €
	Union Locale C.F.T.C.	50.00 €
	Union Locale F.O. de Roanne et sa Région	110.00 €
	<b>Total syndicats</b>	<b>540.00 €</b>
<b>Vie sociale et Solidarité</b>	A.D.A.P.E.I.	650.00 €
	Animation Formation Aide aux Familles	500.00 €
	Association Région Roannaise Aide aux Victimes et Médiation	700.00 €
	A.T.D. Quart-Monde – Comité de Roanne	250.00 €
	Abstinence et Sobriété de la Loire	100.00 €
	Amicale du Personnel de la Ville et du C.C.A.S. de Riorges	3 000.00 €
	Association des Groupements de Parkinsoniens du Roannais	100.00 €
	Association Notre Abri	5 200.00 €
	Association pour le don du sang bénévole - Section de Riorges	100.00 €
	Association Vers l'Avenir	700.00 €
	Banque Alimentaire de la Loire	300.00 €
	Bibliothèque du centre hospitalier de Roanne	100.00 €
	Boutique Santé du Roannais	5 500.00 €
	Comité des Fêtes de Riorges	1 550.00 €
	Croix Rouge Française – Délégation Locale du Roannais	1 500.00 €
	En toute Quiétude	300.00 €
	F.N.A.T.H. Section de Roanne	200.00 €
	Fédération Nationale des Déportés Internés, Résistants et Patriotes – Section de Roanne	130.00 €
	France Alzheimer Loire – Antenne de Roanne	300.00 €
	France Bénévolat – Centre du volontariat de Roanne	200.00 €
	JALMALV Roanne	150.00 €
	Le Roannais Piatra Neamt - Roumanie	500.00 €
	Le Souvenir Français	70.00 €
	Les Amis du Réseau Education Sans Frontières – Loire Nord	300.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190321-2\_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2019

Affichage : 22/03/2019

Catégories	Associations	Montants
	Les Mousquetaires de la Nuit	300.00 €
	Les Restaurants du Cœur de la Loire	500.00 €
	Ligue des Droits de l'Homme - secteur de Roanne	150.00 €
	Mouvement Vie Libre – Section du Roannais	100.00 €
	Ressources et Liberté	100.00 €
	SOS Violences Conjugales 42	300.00 €
	Secours Populaire Français - Comité de Roanne	1 000.00 €
	U.N.A.D.I.F. – F.N.D.I.R.P Roanne	80.00 €
	Un temps pour un autre	1 000.00 €
	<b>Total Vie sociale et Solidarité</b>	<b>25 930.00 €</b>
	<b>Ensemble</b>	<b>148 074.00 €</b>

### 3) Subventions exceptionnelles

Objets	Associations	Montants
Edition 2ème carnet de croquis	A.P.A.R.T (Atelier de Pratiques Artistiques)	800.00 €
Prix de la Ville de Riorges	Amicale Boule des Poupées	152.00 €
Fête des fleurs	Comité des fêtes de Riorges	3 000.00 €
Prêt matériel Fête des fleurs	Comité des fêtes de Saint-André d'Apchon	410.00 €
Grand Prix de Riorges	Dynamic Vélo Riorgois	500.00 €
Tour du Roannais	F.S.G.T. Roanne Vélo	1 500.00 €
10 km de Riorges	Olympique de Riorges – Section Marche Athlétisme	500.00 €
Déplacements hors Région	Pétanque du Vieux-Beaulieu	700.00 €
Prix de la Ville de Riorges	Vélo Club Roannais	1 200.00 €
	<b>Total subventions exceptionnelles</b>	<b>8 762.00 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>441 436.00 €</b>
----------------------	---------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190321-2\_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2019

Affichage : 22/03/2019